



Curatrice qui refuse de payer

Par doubleforce

bonjour j'ai bénéficié de par ma situation d'un enterrement pour indigent par la mairie de paris pour ma mère décédé
sauf que son partenaire pacsé sous curatelle ainsi que sa sœur ont exigé des obsèques plus prestigieuses mais aussi une place supplémentaire pour qu'il puisse être enterré avec elle
il a donc fallu faire un devis supplémentaire
le bon de commande a été signé par lui
mais il est sous curatelle
la curatrice s'était engagée à payer mais désormais elle fait marche arrière et ne veut plus payer et demande à ce que ça soit nous les enfants et héritiers de payer la totalité des obsèques
qui doit payer
merci pour vos contributions

Pour les familles dépourvues de moyens financiers suffisants, appelés aussi les « indigents », les frais d'obsèques sont pris en charge par la commune du lieu du décès. À ce titre, il revient à la commune de prendre en totalité les frais engendrés par les funérailles.